

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Conseil syndical du mercredi 14 mai 2025 à 20h15
Mairie de Choisy-au-Bac

Séance du 14 mai 2025
Convocation du 28 avril 2025

En exercice : 20
Présents : 14
Votants : 17 (3 pouvoirs)

Présents : Mme Rigault (Attichy), Mme Lisch et M. Dhoury (Choisy au Bac), Mme Boulefroy (Francières), M. Ydema et M. Baillon (Héméwillers), Mme Maury (Margny-lès-Compiègne), Mme Grévin (Montmartin), M. Toledano (Pierrefonds), M. Wallet et M. Littière (Rethondes), M. d'Orsetti (Saint-Crépin-aux-Bois), M. Bellanger et Mme Guillerme (Vieux-Moulin).

Absents et excusés : Mme Bosch (Attichy), M. Fabis (Francières), Mme Dauzat (pouvoir à Mme Lisch), M. Laurent (Pouvoir à Mme Grévin), Mme Defossez (pouvoir à M. Toledano).

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2025
- 3) Protection sociale complémentaire pour le risque "santé"
- 4) Remplacement d'un agent
 - création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe - vote
 - suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - vote
- 5) Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique chargé de direction - vote
- 6) Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe - vote
- 7) Questions diverses

1) Monsieur d'Orsetti est nommé secrétaire de séance

2) Le compte-rendu du conseil syndical du 19 mars 2025, envoyé préalablement aux élus du syndicat intercommunal, est approuvé à l'unanimité.

3) Protection sociale complémentaire pour le risque "santé"

La présidente rappelle que

- l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

- Comme pour les garanties de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025, la participation financière de l'employeur deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour les garanties de mutuelle santé pour un montant qui ne pourra être inférieur à 15,00 €.

Après avoir entendu la présidente dans ses explications complémentaires, le conseil syndical propose d'adhérer à la convention de participation pour le risque "santé" conclue entre le centre de gestion de l'Oise et la MNT et de fixer le montant mensuel de la participation financière à 15€ brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire à la mutuelle issue de cette convention de participation. Le projet de délibération sera soumis au prochain Comité social territorial.

4) Remplacement d'un agent

Suite à la démission le 21 avril 2025 d'une enseignante à temps non complet (10/20ème heures) sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et afin de préparer sereinement la rentrée de septembre, il est nécessaire de réorganiser son poste en interne.

Les heures effectuées peuvent être prises en charge par une autre enseignante sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe dont le temps est actuellement incomplet.

La Présidente propose de créer le poste nécessaire à 95% (19/20ème heures) sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe au 1er septembre 2025 et de supprimer le poste à 10/20ème heures sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition de la Présidente.

5) Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique chargé de direction - vote

Suite à la réussite à l'examen professionnel de Professeur d'enseignement artistique, un agent actuellement sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet, peut dorénavant bénéficier de la promotion interne.

Afin de pouvoir nommer cet agent, chargé actuellement de la direction de l'école de musique et de danse, dès son inscription sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion de l'Oise, la Présidente propose de créer un poste de Professeur d'enseignement artistique chargé de direction à temps complet.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition de la Présidente.

6) Création d'un poste de rédacteur - vote

Vu son ancienneté et dans l'attente de pouvoir bénéficier de la promotion interne sur le grade de Rédacteur, un agent actuellement titulaire sur le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, pourra être nommé dès son inscription sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion de l'Oise.

La Présidente propose donc de créer ce poste à temps complet.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition de la Présidente.

8) Questions diverses

La directrice pédagogique et artistique présente l'avancement du Projet d'établissement 2025-2030, il devra être voté au prochain conseil syndical.

TRANSMETTRE - PARTAGER – EXPERIMENTER

Révéler, harmoniser et valoriser les talents, à tout âge et en tout lieu

Où sommes-nous ?

- Le projet d'établissement : Pourquoi ? Comment ? Avec qui ?
- Atelier : un mot, un projet
- SIVOC, bientôt 40 ans
- Un territoire atypique
- L'Atelier musical et le département de l'Oise
- Les missions de l'Atelier musical de l'Oise, école intercommunale de musique et de danse

Où allons-nous ?

- En quête de transversalité
 - Mettre en place des cours mixtes, musique et danse, pendant le cycle de découverte
 - Construire des projets favorisant le croisement des disciplines
- Enrichir l'offre d'enseignement
 - Renforcer la place du jazz
 - Faire entrer un nouvel instrument dans les propositions : ouvrir une classe d'accordéon
 - Saisir les opportunités d'ouverture à d'autres pratiques et esthétiques, en danse comme en musique
- Dynamiser les secteurs éloignés du centre
 - Intensifier l'offre d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire : création d'orchestre(s) à l'école (OAE)
 - Ramener un service de proximité pour l'accès à certains cours du parcours d'apprentissage musical : chorale et formation musicale
 - Créer des passerelles entre l'OAE et l'école de musique : pratique collective de transition
 - Poursuivre les actions de diffusion
- Développer l'activité danse
 - Renforcer la communication sur l'activité (en prévision des nouvelles salles Choisy / Margny)
 - Mener des actions de sensibilisation : milieu scolaire, cours ouverts, ateliers-découverte
 - Valoriser les productions des élèves
- Ouverture et inclusion : aller vers et accueillir
 - Développer les propositions d'éveil musical vers la petite enfance via les Relais d'assistantes maternelles
 - Poursuivre les actions en MECS et EHPAD : ateliers de pratique artistique, animation (avec accompagnement du Département)
 - Adapter et étendre les propositions aux publics spécifiques (troubles DYS, TDAH, handicaps) en accompagnant et formant les équipes
- Être vus et compris
 - Mettre à jour la signalétique et rendre visibles les lieux d'enseignements
 - Être régulièrement présent dans les publications des communes, réseaux et sites internet
 - Préciser les différents parcours possibles et produire des documents de référence type infographie à destination des élèves et parents (réviser règlements : études et intérieur)

Les prochaines manifestations seront :

Épinette et Cie #3, concert autour d'un répertoire baroque avec épinette le 4 juin à Pierrefonds,
Forêt en fête, participation au week-end organisé par la municipalité de Choisy-au-Bac les 17/18 mai,
1001 Cordes et trio LouDaNo, concert d'ensembles de guitare le 22 juin à Saint-Crépin-aux-Bois,
Concert du Chœur de chambre le 29 juin à Attichy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.